

Commune de Saint-Pierre d'Oléron - « Prise de l'Aiguille » :

Madame, Monsieur,

Le Conservatoire du littoral est propriétaire de parcelles de prairie de marais sur la commune de Saint-Pierre d'Oléron. Afin d'en assurer la gestion il est en recherche d'éleveurs intéressés pour l'exploitation de ces surfaces selon un cahier des charges défini.

Propriétaire :	Conservatoire du littoral
Nature du terrain :	Prairie naturelle
Usage exigé :	Fauche uniquement (secteur partagé entre l'activité conchylicole et la fauche)
Surface totale :	7,4910 ha - dont environ 7ha de prairie à faucher
Type de mise à disposition :	Convention d'Occupation Temporaire d'Usage Agricole d'une durée de 9 ans.
Redevance :	Basée sur la moyenne Départementale

Résumé des principaux engagements à respecter :

- Maintien en prairie naturelle: Absence de retournement.
 - Absence de fertilisation.
 - Absence de traitements phytosanitaires.
 - Pas de pâturage car partage de la prise de marais avec l'activité conchylicole .
 - Pas de construction d'édifice, il est interdit d'introduire des espèces végétales extérieures.
 - Pas de modification des éléments paysagers (fossés, haie,...), pas de drainage ou de modification du fonctionnement hydraulique.
 - Pas de travaux sans autorisation préalable du Conservatoire du littoral.
 - Entretien annuel de la prairie (par fauche).
 - Il est interdit d'exercer toute activité agricole dérivée (ayant un lien direct ou indirect avec l'activité agricole), (ex : vente, visites, dégustation, balades, hébergement...)
 - Il est interdit d'écobuer ou de mettre le feu aux parcelles
 - Il est interdit de déposer des tas de débris de quelque nature que ce soit (végétaux, gravats, bois...) sur les parcelles.
 - Il est interdit de réaliser tout semis sur les parcelles.
 - Maintien de la végétation présente au bord des mares et conservation des bassins ou mares en eau douce et des bassins saumâtres.
 - Faucher après le 15 juin de chaque année.
- Contraintes particulières:
- Partage des usages: Le site se partage entre l'activité conchylicole et l'usage de fauche.

(Le cahier des charges complet sera présenté à l'exploitant en cas de demande)

Localisation, Accès :

Se référer aux cartes en Annexes.

L'accès de la parcelle est possible depuis le passage par une propriété voisine, l'accès n'est pas directement lié à une voie d'accès.

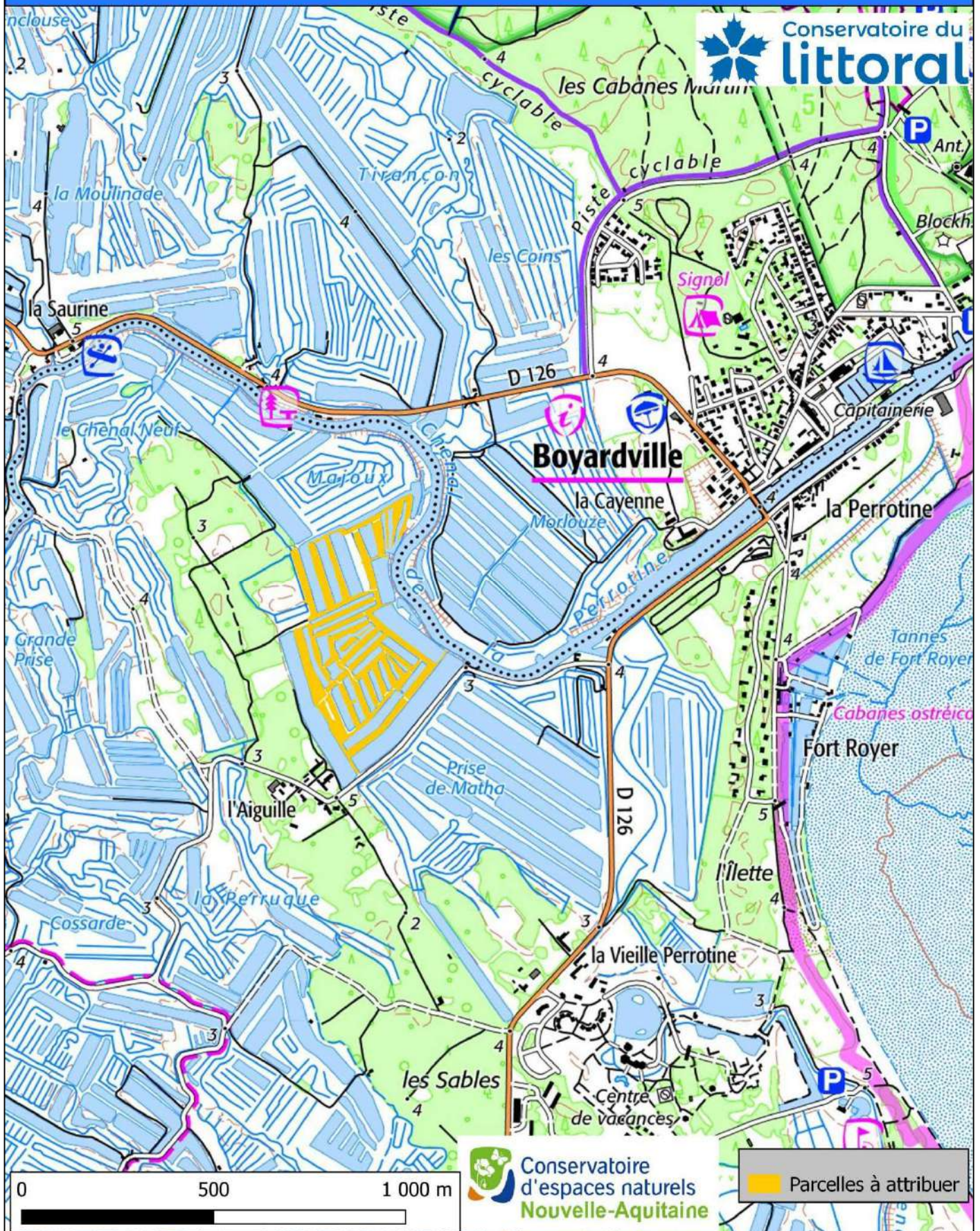
Références des parcelles à attribuer :

Commune	Lieu-Dit	Section	Parcelle	Surface en ha
SAINT-PIERRE-D'OLERON	PRISE DE L'AIGUILLE	ET	384	0,4060
SAINT-PIERRE-D'OLERON	PRISE DE L'AIGUILLE	ET	389	0,5300
SAINT-PIERRE-D'OLERON	PRISE DE L'AIGUILLE	ET	397	3,4900
SAINT-PIERRE-D'OLERON	PRISE DE L'AIGUILLE	ET	402	3,0650
Surface :				7,4910 ha

Total des Surfaces : 7,4910 ha - dont environ 7 ha de prairie fauchable

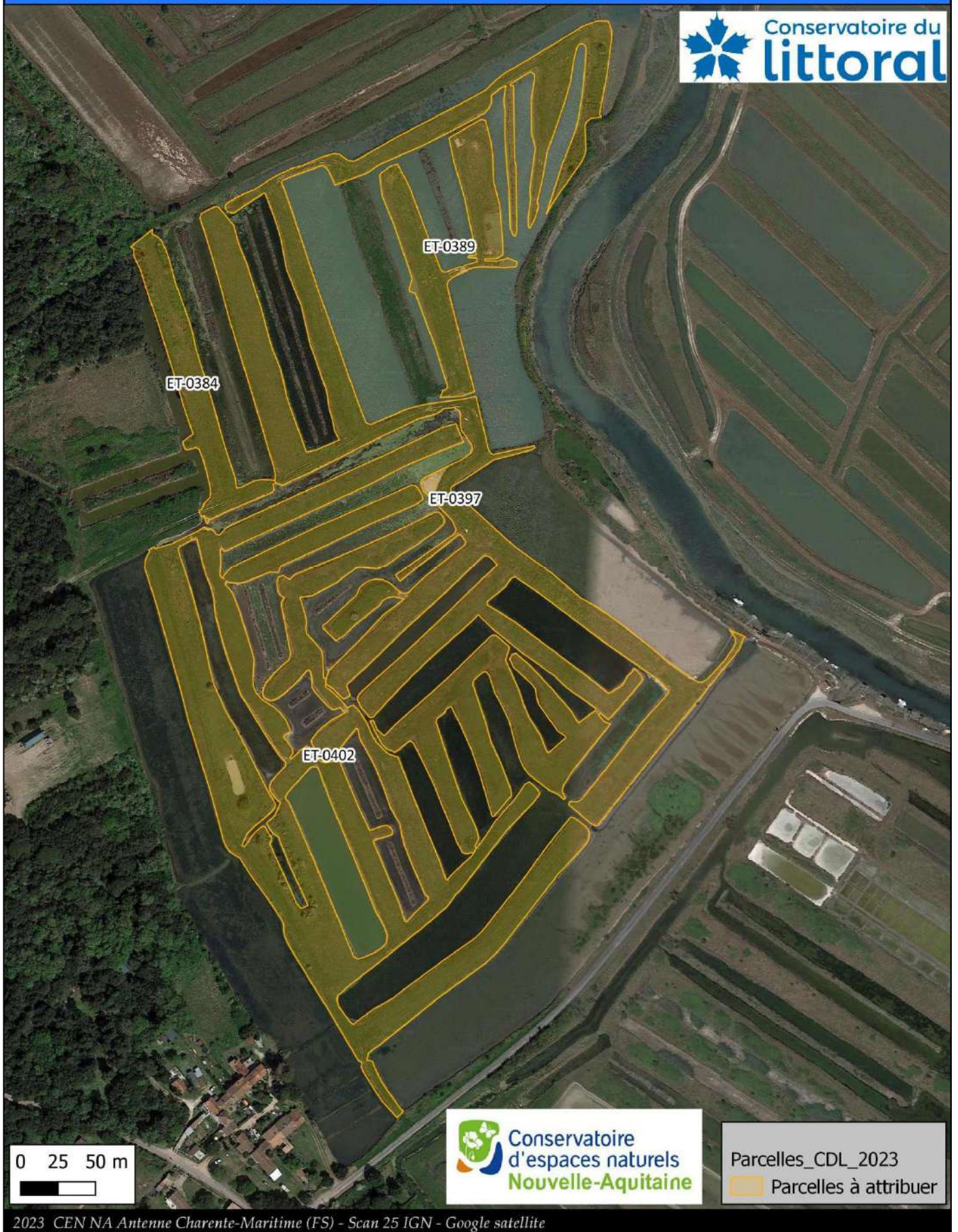
Carte de localisation :

Marais d'Oléron - 17.815
Communes de Saint-Pierre d'Oléron "Prise de l'Aiguille"



Carte des parcelles :

Marais d'Oléron - 17.815
Communes de Saint-Pierre d'Oléron "Prise de l'Aiguille"



Parcelles_CD_L_2023
Parcelles à attribuer

Réception des candidatures :

Les candidatures écrites sont à adresser à la Communauté de Communes de l'île d'Oléron à l'adresse ci-dessous :

Jérôme POHU
Service développement économique - Agriculture Durable
Communauté de Communes de l'île d'Oléron
59 Route des Allées
17310 Saint d'Oléron
Ou par mail à l'adresse
agriculture@cdc-oleron.fr

Date limite de réception des candidatures le 26/04/2023 à 17h

Pour d'avantage de renseignements, vous pouvez contacter

Au sujet de votre dossier de candidature:	<p>Gabriel BELMONTE Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime Conseiller en développement local Pôle Économie & Développement Local 17-79 Ligne directe : 05 46 94 89 55 Portable : 06 84 63 67 37 Mail: gabriel.belmonte@cmds.chambagri.fr</p> <p>AGRICULTURES & TERRITOIRES Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime 2 Avenue de Fétilly CS 85074 17074 LA ROCHELLE CEDEX 9</p> 
Pour des questions techniques ou liées au cahier des charges:	<p>Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) Fanny SAINTHILLIER (Chargée de mission territoriale) f.sainthillier@cen-na.org Ligne fixe: 05 46 84 72 09 Portable: 06 29 83 13 43</p>  <p>Blandine GAITEE Chargée du patrimoine naturel encadrant DEM DIR ENVIRONNEMENT MOBILITE blandine.gaitee@charente-maritime.fr 05 46 83 63 30</p> 